



## COMMUNIQUE AUTONOME

### **Réunion à la DSC : Déroulement de carrière des SPP accidentés de la vie et refonte de la filière**

Les Autonomes ont participé ce jour à une réunion statutaire à la DSC. Au programme : le déroulement de carrière des SPP accidentés de la vie et la refonte de la filière.

Représentaient la DSC : Mrs. Benet, Deschamps, Plumejeau, Cairo, Allione (nouveau conseiller social), Mme Roques. Représentait la DGCL M. Lescure.

**Jean-Pierre Primard, Jacky Cariou et Bruno Collignon représentaient la FA/SPP-PATS.**

En préambule, la CGT a souhaité la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir aux conditions d'application du droit de grève chez les sapeurs-pompiers professionnels afin de clarifier les disparités actuelles dans ce domaine (confusion entre réquisition et ordre de maintien en service par exemple).

M. Benet s'est engagé à recevoir les organisations syndicales en comité restreint pour travailler sur ce sujet.

**Nul doute que la décision de justice prise à la suite de la procédure engagée par le Syndicat Autonome de la Côte d'Or servira de base de réflexion !**

Les Autonomes ont à nouveau questionné le sous-directeur sur la représentativité du groupe de travail réuni ce jour.

La CGC, qui ne siège plus au CSFPT est associée aux travaux, l'UNSA qui siège au CSFPT n'a pas été sollicitée et enfin SUD, organisation syndicale présente dans certains SDIS mais ne siégeant au CSFPT n'est pas associée au groupe de travail!! Cette situation n'est pas équitable... Il nous a été répondu qu'une organisation syndicale absente de ces travaux venait de saisir la DSC et que la position du gouvernement en matière de représentation syndicale serait appliquée. Suite à la prochaine réunion...

#### \* Sur la refonte de la catégorie B dans la Fonction Publique :

M. Lescure (DGCL) est intervenu pour nous présenter l'avancée des travaux relatifs suite au rejet du « décret coquille » par le CSFPT lors de la séance plénière du 21 novembre 2009. Plusieurs points techniques ont été abordés concernant notamment les conditions de nomination entre le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> grade de cette catégorie.

La filière technique a, quant à elle, fait l'objet d'un travail plus important et plus long que prévu ce qui laisse penser que la refonte de la filière sapeur-pompier professionnel devrait elle aussi nécessiter un travail important puisqu'elle touche aux trois catégories (A – B – C)

Revirement de situation et sage décision, la CGT s'exprime en faveur des travaux de la FS3 ; travaux qui, il y a encore quelques mois, lui apparaissaient comme « démagogiques et surréalistes »...

Le représentant de la DGCL a également rappelé que l'objectif fixé par le gouvernement était de maintenir la date d'application de la refonte de la catégorie B pour la FPT au 31 décembre 2011.

En terme d'objectifs, M. Benet nous a confirmé que parallèlement aux travaux de la DGCL le calendrier fixé le 14 décembre dernier serait respecté (présentation aux instances -CNSIS, CSFPT, CCEN, CE- en novembre 2010), précisant également que les discussions qui vont s'ouvrir sur les retraites devront être intégrées à la réflexion (allongement de la durée de cotisation par exemple).

***Les Autonomes ont rappelé que cet échéancier semble réalisable compte tenu d'une part de la participation de la DSC, de la DGCL et de l'ADF aux 18 mois de travaux de la FS3 et d'autre part de l'approbation quasi unanime de ce rapport le 4 février 2009 par le CSFPT.***

\* Sur le projet de texte relatif aux SPP accidentés de la vie,

**Le conseiller social nous a présenté un document de synthèse reprenant les propositions formulées par les organisations syndicales, dont les Autonomes sont à l'initiative.**

Les dispositions retenues feront l'objet d'un nouvel arrêté (ou d'un arrêté modifié) permettant de répondre aux difficultés rencontrées par les SPP en situation de restriction opérationnelle qui ne peuvent participer intégralement aux FAE nécessaires à leur promotion (sergent et adjudant).

L'arrêté du 5 janvier 2006 relatif aux formations de tronc commun des SPP et SPV sera modifié.

**Les unités de valeurs non opérationnelles seront maintenues, la partie opérationnelle sera remplacée par des UV spécifiques (Prévention, Prévision, Transmission...). Ces UV pourraient être obtenues par VAE.**

Les CASDIS seront pour leur part chargés de recenser les emplois pouvant être confiés à ces sapeurs-pompier douloureusement touchés par des événements de la vie.

L'application de ces dispositions ne représenterait pas de coût supplémentaire pour les SDIS concernés puisque le régime indemnitaire serait identique à celui des sergents et adjudants opérationnels. De même que les SPP de catégorie B et A confrontés aux mêmes difficultés devraient bénéficier de conditions similaires.

**Ce dossier sur lequel les Autonomes se sont engagés depuis de nombreuses années est enfin sur le point d'aboutir puisqu'il devrait être présenté pour avis à la CNSIS avant l'été.**

Il illustre une nouvelle fois notre détermination à défendre avec dignité la situation particulière comme l'intérêt collectif au sein de notre profession.

***Les travaux en cours sur la refonte de la filière et ceux qui vont s'ouvrir sur la fin de carrière seront abordés avec la même conviction.***

*Les deux prochaines réunions consacrées à la filière auront lieu le 10 mars et le 21 avril.*

\*\*\*\*\*

**Plus que jamais Unis, très Vigilants et Fédérés**

Amicalement, les AUTONOMES